

LE RETOURNEMENT ET LE REDRESSEMENT D'ENTREPRISES



Il y a encore peu de temps, dans le monde de l'entreprise, la survenance d'une situation de crise ou de difficultés sous-entendait un caractère exceptionnel. Force est de constater que ces situations se sont banalisées et que chacun devra s'habituer à devoir les affronter plusieurs fois dans le courant de sa vie professionnelle.

Les difficultés des entreprises découlent très généralement d'un manque d'anticipation des acteurs de l'entreprise. Dès lors, un sentiment de perte de contrôle s'installe qui peut conduire à des décisions erratiques qui accélèrent la dégradation.

Cette incapacité à anticiper les crises résulte principalement du déni du dirigeant, pendant naturel à son optimisme forcené – mais serait-il vraiment devenu chef d'entreprise sans cela ? et du peu de connaissances qu'ont les acteurs économiques des mécanismes qui permettent d'anticiper et de gérer les difficultés d'une entreprise. La première cause serait d'ailleurs moins aiguë si la seconde était mieux traitée.

Les différents gouvernements se sont toujours penchés sur le sort des entreprises malades et la législation encadrant le traitement des entreprises en difficulté a beaucoup évolué au cours des dix dernières années, peut-être un peu trop. Elle est complexe, mais efficace pour autant qu'elle soit utilisée à bon escient.

Une constante est l'impact sur le temps. L'entreprise va connaître une très forte accélération de son processus de décision. Le challenge du dirigeant sera alors de profiter de ce tempo et d'entraîner son management, son personnel et les partenaires de l'entreprise dans son projet. Il est clair que tout n'a pas été fait pour lui faciliter la tâche – le droit social reste totalement inadapté à ces périodes cruciales et l'investissement et le financement dans le retournement des entreprises ne sont pas suffisamment encouragés.

Vous allez tout au cours de ce numéro bénéficier d'avis de professionnels très aguerris. Au-delà de leurs conseils techniques, il me semble important d'apprécier leur angle de vue sur les difficultés des entreprises.

Certains de ces intervenants sont membre de l'ARE et tous pourraient avoir vocation à le devenir. Cette association a pour objectif premier de réfléchir sur les problématiques de retournement et de redressement des entreprises, et d'informer et de former les grands acteurs économiques sur ces sujets.

Enfin, mon souhait le plus cher serait qu'après la lecture de ce supplément, vous considériez que ces périodes difficiles sont aussi de fantastiques moments d'opportunité pour l'entreprise et pour les investisseurs.